



L'écrevisse à pattes blanches

Espèce autochtone, fragile et en déclin sur l'Aubrac, les dernières populations sont menacées (maladies, espèces exotiques, dégradation des habitats, de la qualité de l'eau...). Son habitat est protégé, les travaux sur les cours d'eau où elle est présente sont interdits. La peste de l'écrevisse est mortelle pour l'écrevisse à pattes blanches. Elle peut détruire une population en quelques jours. Elle est principalement véhiculée par les écrevisses exotiques via l'eau ou du matériel contaminé (matériel de pêche, de sport, bottes...).

Participez à sa préservation

en limitant les risques de propagation de pathogènes, le dérangement des animaux et la perturbation de leur habitat.

- Privilégiez la traversée des cours d'eau sur les ponts, pour vos animaux aussi.
- Bottes, balances, viviers ou seaux... nettoyez et séchez votre matériel entre deux sorties avant d'aller dans les cours d'eau où la présence de l'écrevisse à pattes blanche est avérée ou soupçonnée.
- Pour toute observation ou interrogation, contactez la Fédération de pêche départementale.

La réglementation interdit la pêche de l'écrevisse à pattes blanches et le déplacement des espèces exotiques envahissantes vivantes.

Contact

Perrine Lagarde
Chargée de mission
Natura 2000
natura2000@
parc-naturel-aubrac.fr
07 57 68 48 69



Ecrevisse à pattes blanches - Crédit R. Monlong



Reconnaître et préserver L'écrevisse à pattes blanches



